



Vient de paraître

GENÈVE ET LA MÉDIATION

Sous la direction de Jean A. Mirimanoff



«L'Etat encourage la médiation et les autres modes de résolution extrajudiciaire des litiges » (art. 120 Cst).

Cet ouvrage montre qu'un développement des approches amiables de règlement des différends est en mouvement dans notre canton et au-delà. Leur essor au quotidien est donc possible et nécessaire, au fur et à mesure que chacun acquiert la sensibilisation puis le réflexe de penser et d'agir, par leur usage, selon l'intérêt supérieur des parties en conflit et de notre population.

Il éclaire les divers champs du règlement à l'amiable sur le plan interne, avec un coup d'œil sur l'international, champs où s'activent tant de personnes déterminées et courageuses qui réaffirment et développent notre contrat social ou s'enrôlent dans des démarches de pacification sociale.

Il mentionne également aux praticiens comme aux étudiants les outils dont ils peuvent se servir pour s'adapter au changement de paradigme qu'introduit l'article 120 Cst — en particulier les instruments élaborés par la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) à l'intention du monde judiciaire.

Ainsi, pour répondre de manière effective et efficace aux besoins de notre population comme des parties au conflit, tous les acteurs de notre canton vont prendre conscience de leurs nouveaux rôles en recourant de manière prioritaire et appropriée à la médiation et aux autres modes amiables.

1 volume, 15,5 x 23,5 cm, 528 pages, broché, ISBN : 978-2-8321-1266-3, prix : CHF 48.– TTC

Commandez ici

